

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE****Mercredi 15 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le quinze avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL, Daniel SENIE.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 10.04.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 11

Délibération n° 09 – 15042026_09

OBJET : CHATEAU LAS FONTS :

* **avenant n° 2 – lot 2 couverture - charpente – RBMH**

* **avenant n° 1 – lot 3- maçonnerie - BOURDARIOS**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du marché de rénovation et réhabilitation du Château de Las Fonts, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus au marché lors des travaux de réfection totale de la toiture de l'église romane, et particulièrement de la Nef (enlèvement des tuiles, apparition de fissures au niveau de la nef, présence d'une quantité importante de gravats entre la toiture et la voûte).

- Vu l'article L 2122-21 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R 2194-1 et suivants du Code de la Commande Publique,
- Vu les contrats signés le 23.06.2025 pour la société BOURDARIOS, et le 25.06.2025 et 03.02.2026 pour la Société RBMH
- Vu la note de présentation au Conseil Municipal,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres du 1^{er} avril 2026,

Ces travaux interviennent sur les lots 2 Couverture – charpente ; et n° 3 Gros œuvre – terrassement.

1. Lot 2 - charpente couverture attribué à l'entreprise RBMH :
Montant du marché initial : 177 186.13 H.T.
Avenant n°1 : 6 691.20 euros H.T
Avenant n° 2 : 15 565.00 euros H.T
Le montant total des avenants représente 22 256.20 euros soit 12.56 % du marché initial.
2. Lot 3 – Maçonnerie, lot attribué à l'entreprise BOURDARIOS
Montant initial du marché : 242 258.00 euros H.T

Montant de l'avenant n° 1 : 5 260.00 euros H.T
Le montant de l'avenant représente 2.17 % du montant du marché initial.

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R 2194-7 sont remplies ; [Modifications d'un marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence en cas de modification non substantielle]

Après l'examen, la commission d'appels d'offres émet un avis favorable pour :

- Avenant n°2 de la société RBMH pour un montant de 15 565.00 euros H.T ;
- Avenant n°1 – Entreprise BOURDARIOS pour un montant de 5 280.89 euros H.T.

Oùï, cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés

*** ACCEPTE :**

- lot 2 avenant n°2 de la Société RBMH pour un montant de 15 565.00 euros H.T ;
- lot 3 avenant n°1 de l'entreprise BOURDARIOS pour un montant de 5 280.89 € H.T

*** AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n°2 pour la société RBMH et n° 1 de BOURDARIOS,

*** DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire


Bruno VALIENTE